



La Démocratie participative

Un Conseil de quartier près de chez moi, je participe !



ÉDITO



Le 19^e arrondissement se développe avec chacune et chacun d'entre vous, jour après jour, dans tous ses quartiers.

Je vous invite à venir partager votre « expertise d'habitant-e » et vos idées pour améliorer concrètement la vie de votre quartier.

De nombreux dispositifs sont à votre service pour co-construire le 19^e.

Venez prendre la parole et agir dans l'un des 11 Conseils de quartier de notre arrondissement !

Bien à vous,



François Dagnaud,
Maire du 19^e

QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN CONSEIL DE QUARTIER ?



Le Conseil de quartier réfléchit à l'avenir du quartier, mène des projets et organise de nombreux événements : fêtes de quartier, réunions publiques, groupes de travail thématiques, etc.

Dans le cadre de la mandature, les Conseils de quartier sont dotés de deux nouvelles missions :

- L'accueil des nouveaux-elles habitant-e-s (balades urbaines, pots de l'amitié, etc.) ;
- L'accompagnement et le soutien de projets d'habitant-e-s dans le cadre du Budget Participatif (rendez-vous avec les ambassadeurs-drices à la participation citoyenne et ateliers de co-construction, etc.).

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?



Espace d'information, de dialogue et force de proposition, le Conseil de quartier est au service d'une démocratie plus participative.

Le Conseil de quartier permet à chaque habitant-e d'être à l'initiative, de s'informer des décisions qui la ou le concernent et d'intervenir dans leur élaboration.

Ouvert dès 16 ans à tou-te-s celles et ceux qui habitent ou exercent une activité dans le 19^e, il favorise la coproduction entre tou-te-s les acteurs et actrices des quartiers et participe au renforcement du lien social entre tou-te-s les habitant-e-s.

Le 19^e arrondissement compte 11 Conseils de quartier. Dans chaque quartier, le Maire désigne un-e délégué-e parmi les élu-e-s du Conseil d'arrondissement.

COMMENT FONCTIONNE UN CONSEIL DE QUARTIER ?

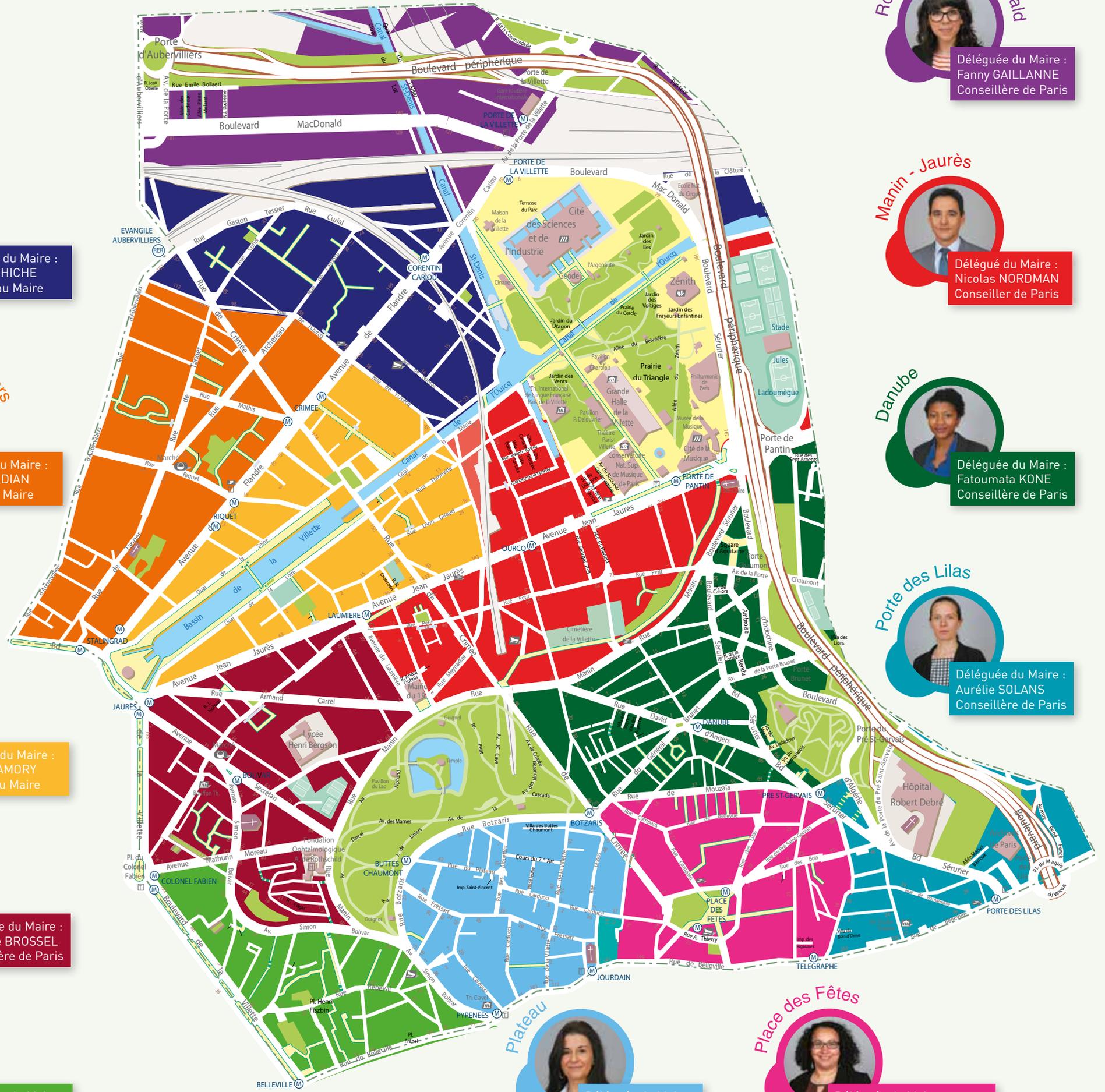


Pour porter les projets et organiser les évènements, un groupe d'animation est constitué, pour 3 ans, dans chaque Conseil de quartier.

Chaque groupe d'animation est paritaire, composé de 21 membres, issus de deux collèges :

- un collège constitué de 11 habitant-e-s volontaires et tiré-e-s au sort publiquement ;
- un collègue constitué de 10 « forces vives » qui sont les représentant-e-s d'associations, de l'économie et du commerce local, d'acteurs et actrices sociaux, culturels et numériques. Ce second collègue est désigné par le premier collègue.

LES CONSEILS DE QUARTIER DU 19^e



Rosa Parks – Macdonald



Déléguée du Maire :
Fanny GAILLANNE
Conseillère de Paris

Manin - Jaurès



Délégué du Maire :
Nicolas NORDMAN
Conseiller de Paris

Danube



Déléguée du Maire :
Fatoumata KONE
Conseillère de Paris

Porte des Lilas



Déléguée du Maire :
Aurélie SOLANS
Conseillère de Paris

Pont de Flandre



Délégué du Maire :
Mahor CHICHE
Adjoint au Maire

Flandre - Aubervilliers



Délégué du Maire :
Adji AHOUDIAN
Adjoint au Maire

Bassin de la Villette



Délégué du Maire :
Jérôme AMORY
Adjoint au Maire

Secretan



Déléguée du Maire :
Colombe BROSSSEL
Conseillère de Paris

Bas-Belleville



Déléguée du Maire :
Séverine GUY
Adjointe au Maire

Plateau



Déléguée du Maire :
Karine GAUTREAU
Adjointe au Maire

Place des Fêtes



Déléguée du Maire :
Halima JEMNI
Première Adjointe au Maire

CONTACTEZ-NOUS!



MAIRIE DU 19^e

5-7 place Armand-Carrel

01 44 52 29 19

www.mairie19.paris.fr



mairie du 19^e



@Paris19e



ÉQUIPE DÉMOCRATIE LOCALE



conseilsdequartier19@paris.fr



Conseils de quartier du 19^e



@monquartier19



Mahor Chiche

Adjoint au Maire du 19^e chargé
de la démocratie locale